



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 49920

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conclusions du rapport annuel de la Cour des comptes sur le Centre national de documentation pédagogique (CNDP). La Cour juge obsolète le CNDP, qui a pour mission de mettre des ressources pédagogiques à la disposition des enseignants pour un budget de 135 millions d'euros par an. Elle souligne une inadaptation de ses ressources aux besoins et aux évolutions du système éducatif, une organisation complexe et onéreuse, et recommande de revoir totalement le système pour l'adapter à l'ère du numérique. Il lui demande de lui indiquer s'il entend donner une suite concrète à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49920

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1486

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)